



FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Opération mamba: Justin Ndoundangoye à la barre



Justin Ndoundangoye sera devant les juges ce matin.

Libreville/Gabon

USTIN Ndoundangoye passe devant le tribunal correctionnel ce matin. L'ancien ministre doit répondre d'un certain nombre de griefs qui lui sont reprochés. Des faits qui ont abouti, en décembre 2019, à son interpellation par des éléments de la Direction générale des recherches

(DGR), et à son placement sous mandat de dépôt à la prison de Gros-Bouquet de Libreville par le juge d'instruction, débuté 2020. L'ex-député du 2e arrondissement de Franceville est, en effet, soupçonné de "prise illégale d'intérêts, concussion, complicité de concussion et association de malfaiteurs". Des faits à prouver par la justice qu'il aurait commis alors qu'il était

au gouvernement. Et pour lesquels d'autres anciens ministres, responsables d'entités publiques et cadres de l'administration ont séjourné ou séjournent encore à la maison d'arrêt de Libreville.

Si les faits sont avérés, il risque plusieurs années de prison. Et une forte amende pour crimes économiques. Mais, ses partisans et ses avocats espèrent sa relaxe.

Koula-Moutou: "les morts ne sont pas morts"



L'état des lieux après l'effondrement.

D. M Koula-Moutou/Gabon

ES habitants de Mayela, un quartier du 2e arrondissement de Koula-Moutou, viennent de vivre une situation pour le moins ubuesque. À savoir la supposée intervention des défunts dans un conflit foncier opposant un commerçant malien et une famille gabonaise sur un terrain ancestral.

En effet, après avoir acquis une parcelle sur laquelle il entendait immédiatement démarrer les travaux, Sow Mamadi a commencé par essuyer les foudres d'une partie des membres de la famille propriétaire du site. Lesquels considèrent qu'il s'agit

d'un terrain ancestral sur lequel sont enterrés leurs ascendants. Et qu'à ce titre, l'endroit ne devrait faire l'objet d'aucune vente. Surtout pas à un acquéreur expatrié. Pour obtenir gain de cause, les contestataires vont même se rapprocher des services de l'urbanisme. Malgré cette opposition, le commerçant malien décide tout de même d'exécuter ses travaux. Sauf que dix jours après le début du chantier, la zone acquise par Sow Mamadi subit un effondrement.

Après cette catastrophe, nombreux sont les habitants de Mayela qui entrevoient un message des défunts qui reposent sur les lieux. Non sans conclure que " les morts ne sont pas morts ".

